

démocratie existe la même incompatibilité et opposition qu'entre le prolétariat et la bourgeoisie. Le P.O.B. entre dans la tourmente des événements avec la diffusion du manifeste suivant adressé aux dockers d'Anvers, qui avaient commencé la grève :

« Ouvriers du Port, pas de suicide. Il y a des gens qui vous incitent à arrêter le travail au Port. Pourquoi ? Ils exigent une augmentation de salaires. Nous ne disons rien d'autre au sujet de cette exigence au moment où l'Union Belge des Ouvriers du Transport s'occupe de discuter sa politique d'augmentation des salaires. Et nous ne nous laisserons pas surprendre par des gens sans responsabilité. Nous ne voulons pas connaître, à Anvers, les mêmes conséquences désastreuses que celles qui se produisirent après la grève de Dunkerque. Nous avons un accord pour les salaires. Nous avons un règlement qui doit être respecté. Ceux qui incitent à la grève ne se préoccupent pas des conséquences.

« Ouvriers du Port, écoutez vos dirigeants. Nous savons quels sont vos désirs. En avant pour l'union ! Pas de grèves irraisonnables. Nous discuterons encore aujourd'hui avec les patrons ».

La volonté inébranlable des dockers d'Anvers obligera les dirigeants syndicaux à changer d'attitude pour ce qui est de ce mouvement particulier et, malgré que le mardi 9 juin, une grève ait éclaté à la Batterie, à Liège, où les mineurs avaient occupé les puits, on escomptait toujours que le mouvement ne se serait pas généralisé. Au moment critique où Van Zeeland se raidissait sur l'acceptation intégrale de son programme, le jeudi 11 juin, le P.O.B. lance un manifeste qui n'est qu'un simple énoncé de revendications en vue de la participation ministérielle et qui se conclue ainsi : « il (le P.O.B.) proclame sa volonté de participer à toute action qui permette la réalisation rapide des réformes. Il est prêt à soutenir tout gouvernement décidé à travailler dans ce sens et à s'attacher résolument à la défense de nos libertés essentielles en s'appuyant sur toutes les forces démocratiques du pays ». Pas la moindre allusion à des mouvements de grève. Il en sera de même le lendemain au Comité National de la Commission Syndicale où, après avoir élaboré un cahier de revendications extrêmement minimales, l'on conclura ainsi : « La C. S. autorise la délégation à s'aboucher avec les représentants des syndicats chrétiens, avec ceux du Comité Central Industriel ainsi que des autres organisations centrales patronales, pour aviser aux mesures à prendre en vue d'aboutir à une prompt solution ;

» Estime que, dans les conjonctures présentes,

le mouvement ouvrier ne pourrait admettre la participation ouvrière à un gouvernement qui n'inscrirait pas à son programme la réalisation immédiate des réformes réclamées instamment par l'ensemble des travailleurs ;

» Considérant que, pour assurer à la classe ouvrière les satisfactions indispensables à ses propres besoins comme au redressement de l'économie nationale, il importe que l'action ouvrière s'exerce avec ordre et méthode, le Comité National fait appel à tous les travailleurs pour qu'ils ne cèdent à aucune injonction extérieure, ni à aucune réaction instinctive, et fassent pleine et entière confiance à la volonté énergique et à l'expérience éprouvée des organisations qualifiées du mouvement syndical ».

L'atmosphère se chargeait de plus en plus et l'on constatera que le manifeste de la Commission Syndicale contient une légère modification par rapport à celui lancé la veille par le Conseil Général du P.O.B., car si l'on ne lance pas le mot d'ordre de la grève générale, on laisse quand même comprendre que cette grève générale s'annonce inévitable. Après Liège, le Borinage avait clairement manifesté sa volonté d'entrer en lutte et, le dimanche 14 juin, le Congrès national des mineurs ne peut faire autre chose que lancer l'ordre de grève générale pour le lendemain.

Le P. O. B., qui avait tout fait pour éviter l'éclosion du mouvement, validera, au cours de son expansion, entre le 14 et le 24 juin, toutes les mesures que le gouvernement mettra en œuvre pour prévenir un débordement de l'action des masses. Déjà, le samedi 13, il avait souscrit aux mesures prises en vue d'éviter l'occupation des usines, ainsi qu'à la mobilisation générale de la gendarmerie. Dans la suite, le P.O.B. laissa le ministre de l'Intérieur ressusciter des mesures de répression qui étaient tombées en désuétude et « le dispositif de sécurité fut mis en action. Lorsque les incidents sanglants de Quaregnon éclatèrent, Vanderveld partit rapidement dans les bassins miniers afin d'éviter que la réaction ouvrière puisse se manifester contre la gendarmerie qui avait envahi la Maison du Peuple, tué une femme et blessé un gréviste. A l'encontre des grèves françaises en Belgique, les forces policières occupèrent tous les carrefours et s'il n'y eut pas des incidents sanglants correspondant à l'intensité de la provocation policière, cela est dû uniquement à l'extension immense du mouvement.

Après la « réunion historique » du 17 juin dans le cabinet du Premier Ministre, où patrons et ouvriers se mirent d'accord sur la base d'un système de compromis qui ne comprenait rien de positif, et en face de l'extension progressiv